

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BARECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

COMMISSION PATRIMOINE

Convocation du 29/11/2024

Absent excusé : Jérôme Tardy (procuration à Danielle Pitavy), Aurore Schmitt (procuration à Gérard Peseux)

Secrétaire de séance : Maryline Texier

1/ intervention de Jean-Luc Gannard : information sur proposition de la fondation pour ouverture des lieux patrimoine non gardiennés

Jean-Luc Gannard, président de l'association Saint Hippolyte les Durnes, expose au conseil syndical la proposition de la fondation du patrimoine du projet SESAME. Celui-ci permet l'ouverture des lieux de patrimoine non gardiennés (cas de l'église) :

- Système d'alarme connecté
- Code d'accès
- Protection incendie.

La fondation du patrimoine financerait l'installation du système et les frais de fonctionnement de la première année (48 €/mois).

Plusieurs questions sont posées à Mr Gannard : système déjà installé dans le Doubs ? durée du contrat et peut-on y mettre un terme à la fin de la première année ? montant fixe sur combien d'années ?

Mr Gannard va se renseigner et reviendra vers le syndicat avec les informations demandées.

2/ Point sur la succession de Mr Michel Bonnefoy

Véronique Keller, Présidente et Gérard Peseux, Vice-président, ont rencontré Maître Caroline Zedet le 29 novembre dernier. Celle-ci leur a présenté un courrier qu'elle a reçu du diocèse de Besançon qui exprime leur mécontentement et propose le partage du leg à hauteur de 50%.

Après un long débat et en regrettant que le diocèse ait refusé de rencontrer les élus du syndicat, et en regrettant l'interprétation du notaire sur « l'église » cité dans le testament, les membres du syndicat, à l'unanimité, décident de recontacter le notaire pour l'informer qu'aucune décision n'a pu être prise face à la lettre menaçante du diocèse.

Le syndicat va prendre l'attache juridique d'un avocat concernant l'interprétation du testament.

3/ Informations diverses

- Réservation de l'église les jeudi 3 juillet et vendredi 4 juillet 2025 par la chorale de Franche-Comté (demande de Mr Mali Zivkovic)
- La commune de Durnes a fourni le sapin à l'école et la commune de Lavans-Vuillafans celui de l'église.

La séance est levée à 20h20

La Présidente,
Véronique KELLER